

2024-6576
2025-05-01

Container Label

GRUPE	4A	INSECTICIDE
-------	----	-------------

Insecticide sous pression Seclira^{MD}

**POUR UN USAGE À L'INTÉRIEUR ET UN USAGE RESTREINT À L'EXTÉRIEUR
SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES CIBLÉES**

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Dinotefuran 0,5 %



DANGER - EXTREMÉMENT INFLAMMABLE



EXPLOSIF

NO. D'HOMOLOGATION 33422

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673**

CONTENU NET : 300 g à 600 g

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

SECLIRA est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par
BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576

2025-05-01

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

ATTENTION. Se laver les mains et la peau exposée avant de boire, manger ou fumer et après la manipulation. Laver soigneusement tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

NE PAS contaminer l'eau, les aliments pour humains ou animaux. Couvrir ou retirer tous les aliments pour humains et animaux. Couvrir toutes les surfaces, équipements et ustensiles destinés à la transformation des aliments pour humains et animaux ou les laver soigneusement après le traitement.

EMPÊCHER le traitement de s'égoutter ou dériver vers des surfaces non ciblées; tout résidu du traitement doit être retiré par l'applicateur.

NE PAS appliquer lorsque des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie d'entrer dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de l'application, du nettoyage et des réparations. NE PAS appliquer en hauteur ou dans des espaces restreints sans l'utilisation d'un équipement adéquat de protection respiratoire et pour les yeux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique pour les abeilles.
- Toxique pour les crevettes.
- Appliquer ce produit seulement selon les directives l'étiquette.

Inflammable : Contenu sous pression. Garder loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. NE PAS perforer ni incinérer le contenant. L'exposition à des températures supérieures à 54°C peut causer l'éclatement. NE PAS vaporiser sur des surfaces en plastique, peintes ou vernies. NE PAS vaporiser directement sur de l'équipement électronique comme des radios, des télévisions et des ordinateurs.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2024-6576
2025-05-01

2024-6576

2025-05-01

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, APPELER AU 1-800-454-2673.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit sec et frais, loin de la chaleur ou des flammes nues et non accessible aux enfants et aux animaux de compagnie.

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin des aliments pour humains ou animaux.

ÉLIMINATION

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

2024-6576
2025-05-01

Brochure

GROUPE	4A	INSECTICIDE
---------------	-----------	--------------------

Insecticide sous pression Seclira^{MD}

**POUR UN USAGE À L'INTÉRIEUR ET UN USAGE RESTREINT À L'EXTÉRIEUR
SUR LES SURFACES EXTERNES DES STRUCTURES CIBLÉES**

COMMERCIAL

PRINCIPE ACTIF :

Dinotefuran0,5 %



DANGER - EXTREMÉMENT INFLAMMABLE



EXPLOSIF

NO. D'HOMOLOGATION 33422

LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

**EN CAS D'URGENCE ASSOCIÉE À CE PRODUIT METTANT LA VIE OU DES BIENS
EN DANGER, APPELER LE JOUR OU LA NUIT AU 1-800-454-2673**

CONTENU NET : 300 g à 600 g

BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

510 - 28 Quarry Park Blvd. SE
Calgary, Alberta T2C 5P9
1-877-371-2273

SECLIRA est une marque déposée de BASF Corporation, utilisé sous licence par
BASF Agricultural Solutions Canada Inc.

2024-6576

2025-05-01

MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS ET DES ANIMAUX DE COMPAGNIE.

ATTENTION. Se laver les mains et la peau exposée avant de boire, manger ou fumer et après la manipulation. Laver soigneusement tous les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

NE PAS contaminer l'eau, les aliments pour humains ou animaux. Couvrir ou retirer tous les aliments pour humains et animaux. Couvrir toutes les surfaces, équipements et ustensiles destinés à la transformation des aliments pour humains et animaux ou les laver soigneusement après le traitement.

EMPÊCHER le traitement de s'égoutter ou dériver vers des surfaces non ciblées; tout résidu du traitement doit être retiré par l'applicateur.

NE PAS appliquer lorsque des personnes ou des animaux de compagnie sont présents. NE PAS permettre aux personnes ou aux animaux de compagnie d'entrer dans les zones traitées jusqu'à ce que la pulvérisation soit sèche.

Porter une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures lors de l'application, du nettoyage et des réparations. NE PAS appliquer en hauteur ou dans des espaces restreints sans l'utilisation d'un équipement adéquat de protection respiratoire et pour les yeux.

MISES EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- Toxique pour les abeilles.
- Toxique pour les crevettes.
- Appliquer ce produit seulement selon les directives l'étiquette.

Inflammable : Contenu sous pression. Garder loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes nues. NE PAS perforer ni incinérer le contenant. L'exposition à des températures supérieures à 54°C peut causer l'éclatement. NE PAS vaporiser sur des surfaces en plastique, peintes ou vernies. NE PAS vaporiser directement sur de l'équipement électronique comme des radios, des télévisions et des ordinateurs.

PREMIERS SOINS

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

2024-6576
2025-05-01

2024-6576

2025-05-01

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'URGENCE, APPELER AU 1-800-454-2673.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Entreposer dans un endroit sec et frais, loin de la chaleur ou des flammes nues et non accessible aux enfants et aux animaux de compagnie.

Pour éviter la contamination, entreposer ce produit loin des aliments pour humains ou animaux.

ÉLIMINATION

Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

MODE D'EMPLOI

Ce produit peut causer une décoloration ou une apparition des taches des tissus. Les utilisateurs devraient faire un test sur une petite superficie pour s'assurer qu'il n'y a pas effet néfaste comme une apparition de taches ou une décoloration avant de faire une application à grande échelle sur toute surface.

Comment l'appliquer :

L'insecticide sous pression Seclira est un insecticide prêt à l'emploi qui tue les organismes nuisibles énumérés au contact. Utiliser ce produit avec l'actionneur et les tubes d'injection fournis. Tenir le récipient en position verticale lors de la pulvérisation. Appliquer ce produit directement si possible sur les organismes nuisibles listés. Ce produit peut être appliqué en utilisant les techniques suivantes:

2024-6576

2025-05-01

Traitement des fissures et des crevasses : Un traitement des fissures et des crevasses est une application directement dans les ouvertures étroites sur les surfaces de la structure. Cela ne comprend pas le traitement des surfaces exposées. De telles ouvertures se produisent couramment au niveau des joints de dilatation, des points d'entrée de services publics le long des plinthes et moulures. Utiliser un tube d'injection ou un autre équipement capable de délivrer un jet d'épingle. Placer la pointe d'injection dans les fissures, les crevasses, les trous et autres petites ouvertures où les insectes sont trouvés, peuvent se cacher ou entrer dans la structure. Pour les infestations légères, déplacer l'embout d'injection à raison de 0,9 m/sec. Pour les infestations importantes, déplacer la pointe d'injection à 0,3 m/sec.

Traitement du périmètre intérieur : Un traitement de périmètre intérieur est moins de 0,3 m de large en bordure d'une pièce tels que les joints des plinthes, murs, planchers et plafonds et autour des portes ou des fenêtres. Diriger la buse directement à environ 30 cm de la surface à traiter. Pour les infestations légères, déplacer la buse à la vitesse de 0,9 m/sec. Pour les infestations importantes, déplacer la buse à raison de 0,3 m/sec. Cette technique n'est pas autorisée dans les zones d'alimentation des établissements de manutention des aliments.

Traitement localisé : Un traitement localisé est limité à une superficie qui ne dépasse pas 0,2 m². Les zones localisées ne doivent pas être adjacentes. La superficie totale de ces zones ne doit pas dépasser 10 % de la surface totale d'une pièce. Diriger la buse directement à environ 30 cm de la surface à traiter. Cette technique n'est pas autorisée dans les zones d'alimentation des établissements de manutention des aliments.

Traitement dans les vides : Un traitement dans les espaces vides inaccessibles et fermés de la structure. Par exemple, les murs creux et les plafonds suspendus. Utiliser un tube d'injection ou un autre équipement capable de produire un jet en épingle. Placer la pointe d'injection dans les vides où les insectes sont trouvés, peut se cacher ou entrer dans la structure. Pour les vides fermés, calculer la surface cubique du vide et traiter pendant 1 à 5 seconde/0,085 m³. Plusieurs ouvertures peuvent être nécessaires pour des vides de longue distance.

À quel endroit l'appliquer :

Pour un usage à l'intérieur et un usage restreint à l'extérieur sur les surfaces externes des structures ciblées : Immeubles d'habitation, établissements[†] de manutention des aliments destinés aux humains et animaux, maisons, hôpitaux, hôtels, motels, maisons de soins infirmiers, centres de villégiature, écoles/maternelles/garderies, véhicules de transport (par exemple, aéronefs^{††}, bateaux, navires, trains, remorques et camions), services publics, entrepôts, et d'autres bâtiments commerciaux, industriels et résidentiels.

[†] Les établissements de manutention des aliments pour humains/animaux sont des endroits dans lesquels les aliments pour humains/animaux sont conservés, transformés, préparés ou servis. Ceci comprend les installations de transformation des aliments pour humains/animaux, les zones d'entreposage des aliments pour humains/animaux, les installations de transformation de viande et volaille, les restaurants et les supermarchés.

- Les zones non alimentaires pour humains/animaux incluent les salles des poubelles, salles de toilette, les avaloirs de sol (vers les égouts), entrées et vestibules, bureaux, vestiaires, salle des machines, chaufferie, garages, placard à vadrouille et zones d'entreposage (après

2024-6576

2025-05-01

le remplissage de cannes ou bouteilles) et les aires de repas lorsqu'il n'y a aucun aliment pour humains/animaux présent.

- Les zones pour aliments pour humains/animaux incluent la réception, l'entreposage, l'emballage (mise en canne, bouteille, enrobage, emboitage) et préparation des aliments pour humains/animaux, entreposage de déchets comestibles et systèmes de transformation encloisonnés (moulins, laiteries, huiles comestibles, sirops). Les aires de repas (lorsque les aliments pour humains/animaux sont exposés et que les installations sont en opération) sont également considérés comme des zones pour aliments pour humains/animaux.

†† Utiliser seulement dans les zones cargaison. NE PAS utiliser dans les cabines des avions.

Restrictions pour l'utilisation :

- NE PAS appliquer dans le cadre d'une pulvérisation de l'espace ou d'un traitement généralisé.
- NE PAS appliquer ce produit dans les chambres des patients à l'hôpital ou aux maisons de soins infirmiers lorsque ceux-ci sont occupés par des patients.
- NE PAS appliquer dans les institutions (y compris les écoles, maternelles, garderies, bibliothèques, les installations sportives, etc.) lorsque les occupants sont présents dans la zone à traiter.
- NE PAS appliquer sur les surfaces extérieures des véhicules de transport.
- NE PAS appliquer sur les patios, les vérandas, les terrasses, les belvédères ou les structures de jeu.
- NE PAS appliquer plus d'une fois tous les 10 jours.
- NE PAS appliquer sur un plan d'eau.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales.
- NE PAS contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ou des habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les résidus.

Destruction des organismes nuisibles suivants par contact :

Fourmis, coccinelle asiatique, punaises de lit, punaises de l'érable négondo, tétranyque du trèfle, cafards (excluant la blatte américaine), grillons et tribolium de la farine (rouge et brun).

Procure également un contrôle résiduel pour les fourmis à l'intérieur jusqu'à 3 mois sur les matières non poreuses comme la tuile.

Instructions spécifiques aux organismes nuisibles pour les traitements d'intérieur :

Fourmis, coccinelle asiatique, punaises de l'érable négondo, tétranyque du trèfle, cafards (excluant la blatte américaine), grillons et tribolium de la farine (rouge et brun) : Appliquer directement sur les organismes nuisibles lorsque possible. Appliquer où les organismes nuisibles énumérées sont trouvés, peuvent se cacher ou entrer dans la structure. Les endroits où ces organismes nuisibles peuvent être trouvés incluent : surfaces cachées autour de la tuyauterie, évier, autour des portes et fenêtres, sous les réfrigérateurs, garde-manger, les poêles, machines à lessive et éléments de construction, derrière les plinthes, les armoires, les vides des murs et les avaloirs au plancher. Ce produit peut aussi être appliqué sur les tables, chaises, équipement en acier inoxydable, ensemble de rayons, machinerie, boîtier de compteur, endroits d'entreposage et de palettes. Ce produit peut être appliqué de nouveau après 10 jours si les organismes nuisibles représentent toujours un problème.

2024-6576
2025-05-01

2024-6576

2025-05-01

Punaises de lit : NE PAS appliquer sur des matelas, des oreillers, des draps, jouets ou des vêtements. Ce produit peut également être utilisé pour traiter les garde-robes vides, tables, chaises, cadres de lit et les sommiers. Appliquer sur les zones de la structure incluant les bordures de tapis, les plinthes, les moulures murales hautes et basses et les bordures de papier peint. Appliquer directement sur les punaises de lit lorsque possible. Laisser le temps aux surfaces traitées de sécher adéquatement avant d'y retourner. Le produit peut être appliqué de nouveau après 10 jours si les organismes nuisibles représentent toujours un problème.

Instructions spécifiques pour une utilisation extérieure limitée lors du traitement des organismes nuisibles sur les surfaces externes des structures :

Coccinelle asiatique, punaises de l'érable négondo, tétranyques du trèfle : Ce produit peut être seulement appliqué sur les surfaces extérieures des structures énumérés. NE PAS traiter les patios, les vérandas, les terrasses, les belvédères ou les structures de jeu. Appliquer directement sur les organismes nuisibles énumérés lorsque possible. Appliquer aux endroits où se trouvent ces insectes, où ils peuvent se cacher ou pénétrer la structure. Par exemple, sous le revêtement et parement de sous-face, dans les chantepleurs et autour des événements d'entre-toit, tuyauteries, fenêtres et cadres de porte. Le produit peut être appliqué de nouveau après 10 jours si les organismes nuisibles représentent toujours un problème.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, l'insecticide sous pression Seclira, contient un insecticide appartenant au groupe 4A. Toute population d'insectes peut renfermer des individus naturellement résistants à l'insecticide sous pression Seclira et à d'autres insecticides du groupe 4A. Les individus résistants peuvent finir par dominer au sein de la population des insectes si des insecticides de ce groupe sont utilisés de façon répétée dans un même endroit. Il peut aussi exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance. Pour retarder l'acquisition de la résistance aux insecticides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'insecticide sous pression Seclira ou les insecticides du même groupe 4A avec des insecticides qui appartiennent à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes nuisibles.
- Utiliser les insecticides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée qui privilégie le dépistage et la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides de même que l'intégration de pratiques culturales ou biologique, ou d'autres formes de lutte chimique.
- Surveiller les populations d'organismes nuisibles traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur un site ou un organisme nuisible précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à BASF Agricultural Solutions Canada Inc. au 1-877-371-2273.

2024-6576
2025-05-01

2024-6576

2025-05-01

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.